



Récépissé de dépôt¹ d'une demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

Vous avez déposé une demande d'autorisation préalable pour un ou plusieurs dispositifs ou matériels supportant une enseigne. Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS, suivant la réception de votre dossier, et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée. Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci reportera le délai d'instruction de deux mois à compter de la réception par l'administration des pièces manquantes. Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de deux mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de deux mois, vous pourrez mettre en œuvre votre projet.

Ce document est émis par le ministère chargé de l'environnement.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [🔗](#)

Cadre réservé à l'administration

Le(s) dispositif(s) ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation enseigne :

Numéro APE :

Déposée le : / / par :

est (sont) autorisé(s) à défaut de réponse de l'administration deux mois à compter de cette date.

Cachet de l'administration

Le service chargé de votre dossier est :

Adresse électronique :

@

Adresse postale :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Commune :

Code postal :

Téléphone :

[1] Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

Demande d'autorisation préalable De nouvelle installation De remplacement De modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : / /

Numéro d'autorisation APE :

Dossier transmis à : ABF Préfet de région Le : / /

Livre V-Titre VIII-Chapitre 1^{er}- Articles L581-18, R581-9 à R581-13, R581-16 à R581-18 du code de l'environnement.
Si vous souhaitez installer plus de 3 enseignes, veuillez compléter la fiche complémentaire du formulaire page 8.

1 Identité du demandeur exerçant l'activité à signaler

1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le demandeur²

⁽ⁱ⁾ Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

3 Localisation d'installation de la ou des enseignes

Adresse du terrain

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Situation de l'activité : RdC et/ou étage n°

Parcelle cadastrale :

Préfixe : Section : Numéro : Propriétaire de l'immeuble : Oui Non

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

4 Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N°1

(Cochez les cases ci-après)

Quantité : (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

Façade 1

Façade 2

Façade 3

Façade 4

☐ Parallèle à la façade

☐ Perpendiculaire à la façade

Enseigne sur toiture

Enseigne sur auvent ou marquise

Enseigne sur garde-corps

Enseigne scellée ou installée directement au sol

Enseigne sur clôture

Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) 1 ☐ 2 ☐ 3R ☐

Autre cas (préciser)

Type d'enseigne

Lettres découpées

Bandeau support

Enseigne double face

Autre (préciser)

S'agit-il d'une enseigne lumineuse ?

Oui ☐ Non ☐

Projection ou transparence

Clignotante (Pharmacies et services d'urgence)

Numérique

Autre (préciser)

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : cd/m² de nuit : cd/m²

Efficacité lumineuse :

Indice d'efficacité énergétique

ou puissance surfacique journalière moyenne W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : ☐ Oui ☐ Non

Caractéristiques et dimensions

Couleur : Fond : Lettres :

Largeur : , m Hauteur : , m Epaisseur : cm Surface : , m²

Saillie par rapport au bâtiment

(à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol , m Saillie sur la façade cm

Largeur de la rue , m Largeur du trottoir , cm

5 Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N°2

(Cochez les cases ci-après)

Quantité : (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

Façade 1

Façade 2

Façade 3

Façade 4

☐ Parallèle à la façade

☐ Perpendiculaire à la façade

Enseigne sur toiture

Enseigne sur auvent ou marquise

Enseigne sur garde-corps

Enseigne scellée ou installée directement au sol

Enseigne sur clôture

Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3R

Autre cas (préciser)

Type d'enseigne

☐ Lettres découpées

☐ Bandeau support

☐ Enseigne double face

Autre (préciser)

S'agit-il d'une enseigne lumineuse ?

☐ Oui ☐ Non

☐ Projection ou transparence

☐ Clignotante (Pharmacies et services d'urgence)

☐ Numérique

Autre (préciser)

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : cd/m² de nuit : cd/m²

Efficacité lumineuse :

Indice d'efficacité énergétique

ou puissance surfacique journalière moyenne W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : ☐ Oui ☐ Non

Caractéristiques et dimensions

Couleur :

Fond :

Lettres :

Largeur : , m Hauteur : , m Epaisseur : cm Surface : , m²

Saillie par rapport au bâtiment

(à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol , m Saillie sur la façade cm

Largeur de la rue , m Largeur du trottoir , cm

6 Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N°3

(Cochez les cases ci-après)

Quantité : (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

Façade 1

Façade 2

Façade 3

Façade 4

☐ Parallèle à la façade

☐ Perpendiculaire à la façade

Enseigne sur toiture

Enseigne sur auvent ou marquise

Enseigne sur garde-corps

Enseigne scellée ou installée directement au sol

Enseigne sur clôture

Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3R

Autre cas (préciser)

Type d'enseigne

☐ Lettres découpées

☐ Bandeau support

☐ Enseigne double face

Autre (préciser)

S'agit-il d'une enseigne lumineuse ?

☐ Oui ☐ Non

☐ Projection ou transparence

☐ Clignotante (Pharmacies et services d'urgence)

☐ Numérique

Autre (préciser)

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : cd/m² de nuit : cd/m²

Efficacité lumineuse :

☐ Indice d'efficacité énergétique

☐ ou puissance surfacique journalière moyenne W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : ☐ Oui ☐ Non

Caractéristiques et dimensions

Couleur : Fond : Lettres :

Largeur : , m Hauteur : , m Epaisseur : cm Surface : , m²

Saillie par rapport au bâtiment

(à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol , m Saillie sur la façade cm

Largeur de la rue , m Largeur du trottoir , cm

7 Autres enseignes déjà existantes

Enseigne(s) existantes sur la façade concernée par le projet :

Façade 1 Nombre :

Façade 2 Nombre :

Façade 3 Nombre :

Façade 4 Nombre :

Enseigne(s) sur toiture : Nombre :

Enseigne(s) scellé(s) ou installée(s) directement au sol : Nombre :

8 Surface cumulée des enseignes à installer et des enseignes existantes

8.1 Surface cumulée des enseignes sur toiture de l'établissement

Surface , m²

8.2 Surface cumulée des enseignes par façade(s) concernée(s) par le projet

Façade 1 , m²

Façade 2 , m²

Façade 3 , m²

Façade 4 , m²

8.3 Surfaces de la (des) façade(s) commerciale(s) concernée(s)

Façade 1 , m²

Façade 2 , m²

Façade 3 , m²

Façade 4 , m²

9 Cas particulier du lieu où sont localisées les enseignes

L'activité est-elle située dans une zone couverte par un RLP : Oui Non

S'agit-il d'enseigne(s) temporaire(s) ? Oui Non

Si oui, durée de leur installation : mois

Enseigne(s) apposée(s) sur un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques ou protégé au titre des abords ou située(s) dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (R581-16 II 1° du CE) Oui Non

Précisez :

Enseigne(s) apposée(s) sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre (R581-16 II 2° du CE) Oui Non

Précisez :

Enseigne(s) apposée(s) dans une zone de protection délimitée autour d'un site classé, dans un parc naturel régional, dans un site inscrit à l'inventaire ou sa zone de protection, dans l'aire d'adhésion d'un parc national, dans une zone Natura 2000 (zone spéciale de conservation ou une zone de protection spéciale) (L581-8 du CE)

Oui Non

Précisez :

 La liste des pièces à produire se trouve dans le bordereau des pièces à joindre, annexé au présent formulaire.

10 Engagement du demandeur

J'atteste avoir qualité pour effectuer la présente demande d'autorisation préalable

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à :

Fait le : / /

Signature du demandeur

11 Modalités de dépôt

Votre demande d'autorisation doit être adressée à la mairie où est envisagée l'enseigne, par voie électronique ou en 3 exemplaires par envoi papier.

TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Le responsable de traitement est l'autorité compétente en matière de police de la publicité (articles L. 581-1 et suivants du code de l'environnement). Cette autorité est soit :

- Le maire de la commune du lieu où est envisagée l'installation du dispositif ;
- Le président de l'établissement public de coopération intercommunale auquel cette commune appartient et dont les coordonnées figurent sur le récépissé de dépôt qui vous a été remis par la mairie.

Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

Pour ce qui concerne la durée de conservation de vos données, veuillez-vous rapprocher du responsable du traitement indiqué ci-dessus.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable de traitement de vos données indiqué ci-dessus et son service compétent, à savoir le service instructeur de votre demande d'autorisation préalable ou son délégué à la protection des données.

Si vous estimez, après avoir contacté le responsable de traitement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation à la CNIL, à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Déclaration d'enseignes supplémentaires : fiche complémentaire

 Si vous souhaitez déclarer une ou plusieurs enseignes supplémentaires, veuillez préciser ses caractéristiques

Nature et support de l'enseigne : ENSEIGNE N° (cochez les cases ci-après)

Quantité : (à compléter si 4 enseignes maximum sont strictement identiques)

Enseigne sur façade (indiquer la façade concernée)

Façade 1

Façade 2

Façade 3

Façade 4

Parallèle à la façade

Perpendiculaire à la façade

Enseigne sur toiture

Enseigne sur auvent ou marquise

Enseigne sur garde-corps

Enseigne scellée ou installée directement au sol

Enseigne sur clôture

Enseigne à faisceau de rayonnement laser (indiquer la classe) 1 2 3R

Autre cas (préciser)

Type d'enseigne

Lettres découpées

Bandeau support

Enseigne double face

Autre (préciser)

S'agit-il d'une enseigne lumineuse ?

Oui Non

Projection ou transparence

Clignotante (Pharmacies et services d'urgence)

Numérique

Autre (préciser) :

Luminance moyenne (à ne pas dépasser) : de jour : cd/m² de nuit : cd/m²

Efficacité lumineuse :

Indice d'efficacité énergétique

ou puissance surfacique journalière moyenne W/m²

Dispositif lumineux par projection ou dispositif numérique : température de couleur maximale en période nocturne :

Kelvins

Dispositif numérique : est-il équipé d'un système de gradation automatique permettant d'adapter l'éclairage à la luminosité ambiante : Oui Non

Caractéristiques et dimensions

Couleur : Fond : Lettres :

Largeur : , m Hauteur : , m Epaisseur : cm Surface : , m²

Saillie par rapport au bâtiment (à faire figurer sur le plan de masse coté, pièce AP2)

Hauteur libre au-dessus du niveau du sol , m Saillie sur la façade cm

Largeur de la rue , m Largeur du trottoir , cm

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation préalable d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

- i* La liste des pièces à joindre est **EXHAUSTIVE** et **AUCUNE AUTRE** pièce ne peut vous être demandée.
- Chaque pièce doit être fournie en 3 exemplaires, s'il s'agit d'un envoi papier.

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande d'autorisation préalable et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

1 Pièces obligatoires pour toutes les demandes d'autorisation d'enseignes y compris les temporaires

Pièce
AP1. Un plan de situation (il s'agit d'une vue cadastrale du terrain)
AP2. Un plan de masse (il s'agit d'un plan du terrain montrant les constructions existantes)
AP3. Une représentation graphique du dispositif coté en trois dimensions (il s'agit du croquis du dispositif, décrivant les matériaux utilisés, les couleurs et faisant apparaître les formes et dimensions (largeur, hauteur, épaisseur) – Veuillez reporter sur cette représentation le numéro de l'enseigne telle qu'elle est déclarée sur le formulaire
AP4. À savoir : Une mise en situation de l'enseigne (il s'agit d'un photomontage) Une vue de l'immeuble ou du lieu concerné avec et sans l'enseigne (il s'agit de l'immeuble concerné dans son environnement proche et lointain, avec et sans enseigne) Une appréciation sur son intégration dans l'environnement (il s'agit ici de décrire en quelques lignes l'environnement et les conditions d'intégration de l'enseigne dans celui-ci)
AP5. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif (à fournir si locataire de l'immeuble)

2 Pièces obligatoires pour les enseignes à faisceaux de rayonnement laser

Pièce
Outre le plan de situation du terrain (AP1), le plan de masse (AP2), la représentation graphique du dispositif (AP3), et l'accord du propriétaire (AP5), les documents complémentaires suivants sont exigés :
AP6. À savoir : Une notice descriptive mentionnant notamment la puissance de la source laser Les caractéristiques du ou des faisceaux La description des effets produits

Notice d'information pour les demandes d'autorisations préalables d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne

1 Dans quel cas utiliser ce formulaire

→ Quels dispositifs sont concernés par cette demande d'autorisation préalable ?

Sont concernées par cette autorisation préalable, les enseignes suivantes :

- Installées sur le territoire d'une commune couverte par un règlement local de publicité (RLP).
- Installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné à l'article L.581-4 du code de l'environnement.
- Installées dans un lieu mentionné à l'article L.581-8 du code de l'environnement.
- Les enseignes à faisceau laser.
- Les enseignes temporaires :
 - installées sur un immeuble ou dans un lieu mentionné à l'article L.581-4 du code de l'environnement ;
 - scellées au sol ou installées sur le sol dans un lieu mentionné à l'article L.581-8 du code de l'environnement.

2 Informations utiles

→ Qui doit déposer une demande d'autorisation préalable d'enseignes ?

La demande d'autorisation préalable est déposée par la personne ou le mandataire représentant l'entreprise qui exerce l'activité signalée.

3 Modalités pratiques

→ Comment constituer le dossier de demande d'autorisation ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli. Le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de remise. Le numéro de chaque pièce figurant dans le bordereau de remise doit être reporté sur la pièce correspondante.

Si vous oubliez des pièces ou si les informations nécessaires à l'examen de votre demande ne sont pas présentes, l'instruction de votre dossier ne pourra pas débuter.

i Un formulaire de demande d'autorisation préalable doit être utilisé pour déclarer trois enseignes maximum à installer. Chaque dispositif supplémentaire doit être déclaré en utilisant la fiche complémentaire annexée au formulaire.

Votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

→ Où déposer le dossier par voie papier ?

La demande d'autorisation préalable doit être adressée par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposée contre récépissé daté à la mairie du lieu où est envisagée l'installation du dispositif.

→ Comment déposer ma demande par voie électronique ?

Vous pouvez vous rapprocher ou consulter le site internet de la commune du lieu où est envisagée l'installation du dispositif pour recevoir votre demande afin de connaître les modalités de saisine par voie électronique qu'elle aura retenues.

→ Quand sera donnée la réponse ?

Le délai d'instruction est de 2 mois.
À défaut de notification dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée dans les termes où elle a été demandée

4 Informations complémentaires

Pour tout renseignement concernant cette demande d'autorisation, vous pouvez contacter la mairie du lieu où vous souhaitez installer le dispositif.

Le formulaire de demande d'autorisation préalable est disponible sur le site www.service-public.fr. Il peut être téléchargé et complété en ligne.